

RENONCIATION ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Cette renonciation et cet accord d'exonération de responsabilité sont signés par l'auteur de la demande, _____, résidant à _____, et l'Conseil national de certification des inspecteurs immobiliers (CNCII), de même que par les examinateurs agissant au nom de l'Conseil de certification (CC) en ce qui a trait à l'examen d'inspection et l'évaluation par les pairs (EIEP) fait par l'auteur d'une demande de participation au Programme de certification nationale.

1. Avant que quiconque ne puisse se voir accorder le statut de **Foyer national Inspecteur** il faut répondre à certaines conditions d'admissibilité. L'une des exigences est de réaliser une inspection, à la suite de sa routine normale, d'une propriété résidentielle qui a fait l'objet d'une inspection préalable de la part de l'équipe d'examen par les pairs, composée d'examineurs de l'EIEP et de membres ou agents du domaine de l'inspection en bâtiment.

2. L'auteur de la demande reconnaît que l'inspection d'une propriété quelconque comporte des risques et des dangers possibles, y compris le fait de mettre la maison à sa disposition en vue du processus d'EIEP.

3. L'auteur de la demande reconnaît qu'à grâce à l'expérience, les membres de l'équipe d'examen par les pairs et les examinateurs de l'EIEP peuvent être plus familiers avec ces risques et dangers et peuvent par conséquent être mieux en mesure d'éviter une blessure quelconque à la suite d'une inspection.

4. L'auteur de la demande reconnaît que les membres de l'équipe d'examen par les pairs peuvent détecter certains de ces risques et dangers dans la résidence que l'auteur de la demande inspectera, mais qu'ils ne peuvent divulguer ces risques et dangers parce que le but de l'examen d'inspection et l'évaluation par les pairs est de déterminer la capacité de l'auteur de la demande à détecter ces mêmes risques et dangers.

5. L'auteur de la demande consent à renoncer à toutes les revendications qu'il ou elle peut avoir contre le volet national de l'CNCII, l'CC, ses membres et agents et les examinateurs de l'EIEP à la suite de l'inspection que réalisera l'auteur de la demande.

6. L'auteur de la demande consent également à dégager le volet national de l'CNCII, l'CC, ses membres et agents, les examinateurs de l'EIEP et le propriétaire de la résidence de toute responsabilité découlant de toute revendication d'une tierce partie pour des blessures ou des dommages subis à la suite de leur inspection, y compris tous les coûts, les honoraires d'avocat et les frais liés à toute forme de défense.

7. L'auteur de la demande reconnaît le droit de déposer un appel s'il y a des motifs valables d'appuyer la tenue d'une audience devant le conseil des examinateurs (voir au verso du présent formulaire).

Auteur de la demande : _____ Date : _____

Par : _____ Date : _____

Examineur de l'EIEP du Programme de certification nationale responsable à cet endroit :

NHICC – CNCII Programme de certification nationale
FORMULAIRE D'EXAMEN EIEP -1

Existe-t-il un processus d'appel?

Oui, il existe un processus d'appel; cependant, la responsabilité de prouver le bien-fondé de leurs préoccupations par écrit, en fournissant la documentation nécessaire, appartient aux auteurs de demande. Si un auteur de demande juge que ses résultats d'examen d'EIEP ne sont pas valides, il ou elle peut déposer, pour des motifs valables, un appel devant l'examineur en chef de l'EIEP. Veuillez prendre note que des frais sont exigés pour tous les appels. On peut obtenir le formulaire d'appel à l'adresse suivante : <http://www.nca-anc.com/>.

Les enjeux des appels comportent, mais sans s'y limiter, l'exactitude technique des questions de l'examen d'EIEP, la pertinence de l'examen d'EIEP par rapport à la fonction exercée, la pertinence de l'examen d'EIEP par rapport à une région géographique, l'attribution de la note de passage – par exemple : fondée sur l'erreur.

Aperçu d'un appel Un appel se définit comme une demande officielle par écrit d'examen et de réévaluation d'un examen particulier ou de l'évaluation par les pairs d'EIEP et/ou de rapport sur les résultats de l'examen. Les appels doivent être déposés dans les 10 jours ouvrables suivant l'achèvement d'un examen d'EIEP inscrit à l'horaire ou la réception de la note obtenue à l'examen d'EIEP. Des frais de 113 \$ sont exigés pour traiter une demande d'appel. Ces frais doivent être payés directement au greffier national. **Les reprises d'examen d'EIEP coûtent 339 \$.** Les reprises d'examens et les modifications de leur date sont assujetties à une période d'attente de 60 -90 jours à partir de la date de l'EIEP original.

- Tous les appels doivent être déposés par écrit;
- Votre signature doit être apposée sur la lettre;
- Vous devez envoyer votre appel par la poste ou par courrier électronique – les télécopies ne sont pas acceptées.

Qu'est-ce que le processus d'appel?

Un processus établi est décrit ci-dessous pour expliquer à un auteur de demande comment déposer un appel relativement aux résultats de son examen d'EIEP. Un appel doit être envoyé à l'examineur en chef qui évaluera les motifs de l'appel et mettra le processus en œuvre en vue de répondre aux questions soulevées dans la documentation qui accompagne l'appel.

Étapes du processus :

1. L'auteur de la demande envoie un appel par écrit à l'adresse de courrier électronique de l'examineur en chef de l'EIEP (clawrenson@acncanada.net) ou encore par la poste, accompagnée d'un chèque à l'ordre du greffier CNCII pour amorcer le processus;
2. L'examineur en chef vérifie l'appel pour s'assurer qu'il est complet. (Si le formulaire d'appel n'a pas été complètement rempli et que la documentation n'est pas complète, la demande d'appel sera renvoyée à son auteur pour lui donner l'occasion de la compléter et de l'envoyer de nouveau);
3. L'examineur en chef accuse réception de la demande d'appel auprès de son auteur dans les 10 jours ouvrables suivant sa livraison, en l'informant de la condition d'appel. Lorsqu'une décision d'entendre l'appel a été rendue, elle sera inscrite et acheminée au conseil des examinateurs aux fins d'examen. On informera alors l'auteur de la demande qu'un examen est en cours;
4. Les réponses aux appels qui peuvent être résolus immédiatement seront envoyées à l'auteur de la demande dans les 25 jours ouvrables suivant la réception de l'appel déposé par écrit;
5. Une réponse (et le choix du moment de la réponse) aux appels nécessitant une analyse approfondie ou toute autre analyse détaillée de la part du conseil des examinateurs dépendent de la documentation, de l'évaluation de la demande et des conclusions.

clawrenson@acncanada.net
Adresse : Examineur en chef
396, chemin Old Tecumseh
Tecumseh (Ontario) N8N 3S8

NHICC Programme de certification nationale
Formulaire 2 - Résumé du rapport d'inspection d'EIEP

**FORMULAIRE DE RÉSUMÉ DU RAPPORT D'INSPECTION DE
L'AUTEUR DE DEMANDE**

Nom : _____ Date : _____ Signature : _____

Voici, ci-dessous, un résumé des systèmes ou des éléments du :
(adresse) _____

qui ont été évalués comme ayant besoin de « réparation importante immédiate »" (ce qui constitue les déficiences / lacunes importantes que l'inspecteur « doit déceler ») et des systèmes/éléments qui approchent de la fin de leur durée de vie utile. Veuillez utiliser le verso, si nécessaire. **Nota : Vous devez envoyer votre rapport d'inspection résidentielle et votre entente d'inspection dans les 48 heures à l'examineur en chef aux fins d'examen et d'évaluation.**

SYSTÈME – ÉLÉMENT	CONSÉQUENCE – Répercussions sur le client
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10.	
11.	
12.	

ÉVALUATION D'INSPECTION AVEC EXAMEN PAR LES PAIRS – FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Participant(e) : _____ Date : _____ Examineur : _____

ÉTATS DEVANT ÊTRE DÉCELÉS

Documentés

	Oui	Non
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

NOTE ___/75

CARACTÉRISTIQUES DE COMMUNICATION	Absente	Sporadique	Évidente
Fluidité verbale			
Clarté			
Capacité à inspirer confiance			
Capacité à communiquer les faits avec précision			
Vous parle directement			

NOTE ___/10

RAPPORT TECHNIQUE (le rapport répond aux normes de pratique) _____ NOTE ___ 15

COMMENTAIRES :

EIEP – Formulaire de vérification du rapport d'inspection de bâtiment

NOTA : Le présent formulaire est générique et vise à déterminer si le rapport d'inspection de bâtiment répond aux exigences techniques courantes de l'ASHI. Il peut également servir à vérifier un rapport présenté par un « détenteur de certificat national » dans des cas d'allégation d'erreur ou d'omission.

Nom du demandeur :			
N° téléphone			
Courriel			
Adresse de l'inspection			
Date de l'inspection			
Type de rapport			
Liste de vérification		Oui	Non
1. Le rapport décrit-il la portée des restrictions de l'inspection?			
2. Le rapport comprend-il les « systèmes » et les « descriptions » énumérés dans les normes de pratique?			
3. Le rapport désigne-t-il les éléments qui n'ont pu être inspectés?			
4. Le rapport décèle-t-il les systèmes et les éléments qui comportent des « lacunes importantes »? Nota : le candidat doit déceler 80 % des éléments appartenant à cette catégorie.			
5. Le rapport décèle-t-il les systèmes et les éléments qui approchent de la fin de leur durée de vie utile?			
6. Le rapport offre-t-il des « recommandations » en vue de corriger, d'approfondir l'inspection ou de surveiller les anomalies indiquées?			
7. Le rapport met-il l'accent sur les lacunes importantes?			
8. Les recommandations correspondent-elles aux états observés?			
9. Le rapport est-il lisible et raisonnablement complet?			
10. Le rapport offre-t-il au client une compréhension assez nette des états de la propriété pour prendre une décision (d'achat) éclairée?			
11. Le rapport présente-t-il des descriptions générales de la propriété – bâtiments, étage, âge approximatif, utilisation courante, etc.?			
Acceptation			
Le rapport est-il acceptable? Nota : On doit avoir répondu OUI à toutes les questions ci-dessus pour que le rapport soit jugé « acceptable ».			

Commentaires :

Examineur : _____ Date : _____

RÉSUMÉ DE LA FEUILLE DE NOTATION DE L'ÉVALUATION

NOM DU PARTICIPANT OU DE LA PARTICIPANTE :

EXAMINATEUR :

EXAMINATEUR :

Date :

Endroit :

NOTA : Les notes suivantes ont été résumées pour votre information en fonction de votre degré de participation au processus d'EIEP, y compris votre examen oral.

NOTA : Une note de 80 % à l'élément n° 1 est obligatoire pour réussir l'EIEP

ÉLÉMENT : Liste des compétences essentielles	Valeur %	Note %	Réussite OUI	NON
1. Résumé des déficiences importantes <i>On doit obtenir une note de 80 % ou plus pour réussir l'EIEP</i>	60			
2. (20) Questions d'examen <i>Note de 0,75 point pour chaque bonne réponse</i>	15			
3. Aptitudes à communiquer <i>Fluidité verbale (2) et clarté (2) Capacité à inspirer confiance (2) Capacité à communiquer les faits avec précision (2) Parle aux gens en les regardant dans les yeux (2)</i>	10			
4. Rapport technique pour répondre aux normes de pratique	15			
TOTAL	100			

COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS :

RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'AUTO-AMÉLIORATION (RÉTROACTION) :